AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 482-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 198-2007 ET LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 463-2022 AFIN D'ASSUJETTIR LES PROJETS D'ENSEMBLE À L'APPROBATION DE PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'ARCHITECTURE DES CONSTRUCTIONS ET À L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS ET AUX TRAVAUX QUI Y SONT RELIÉS.

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Avis public est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **Premier projet de règlement 482-2024** modifiant le règlement de zonage numéro 198-2007 et le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 463-2022 afin d'assujettir les projets d'ensemble à l'analyse par le comité consultatif d'urbanisme

Note explicative :

Le règlement 482-2024 vise à assujettir les demandes de permis et certificat d'autorisation pour un projet d'ensemble à l'analyse par le CCU selon des objectifs applicables à l'implantation et à l'architecture des constructions et à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés, ainsi que des critères permettant d'évaluer si ces objectifs sont atteints.

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement est prévue le 15 janvier 2024, dans la salle du conseil située au **1070 Rte du Président-Kennedy, Scott, QC, G0S 3G0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ce projet de règlement est disponible en version papier au bureau municipal situé au 1070, route du Président-Kennedy, Scott, QC, G0S 3G0.

Donné à Scott, ce 6 décembre 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 décembre 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier